

Témoins du siège de la Ville

de Luxembourg en 1795



Par une note du 13 janvier 1795, le maréchal baron de Bender, gouverneur civil et militaire de la province et de la ville et forteresse de Luxembourg, informa le Conseil souverain de Luxembourg des moyens auxquels il s'était vu contraint de recourir afin de pourvoir au paiement de la solde de la garnison (autrichienne). Ces mesures concernaient la transformation en sols du bronze superflu de l'arsenal et en écus des matières d'argent remises (et encore à remettre).

Des exemplaires de ce monnayage de nécessité sont conservés dans des médailliers publics et privés.

Les sols (sous, as), coulés dans le sable, portent l'écusson luxembourgeois, accosté de: F-II (François II), et le millésime de 1795. On en frappait à peu près 26 à la livre de Troyes (492,056 g), ce qui correspond à un poids théorique de 18,925 g.

Au droit des écus est gravée l'inscription en latin: AD / USUM / LUXEMBURGI

/ CCVALLATI, indiquant qu'ils étaient destinés à la circulation dans la ville assiégée, et le millésime de 1795. Au revers, ils portent l'indication de leur valeur: LXXII / ASSES (72 as ou sols) et le chiffre 13, qui a trait à la teneur en argent fin, en l'occurrence 13 Lot = 13/16 de métal noble («13 lötig»). Leur poids était d'une once (30,7535 g). Au contraire des sols, les écus (appelés aussi «krontaler») étaient frappés, non pas coulés. Leur échange en monnaies courantes devait avoir lieu dès que les conditions le permettraient.



Les monnaies obsidionales





L'émission de ces monnaies se situe apparemment après le 4 février 1795 et se termina au plus tard le dimanche, 7 juin 1795, le jour où le maréchal de Bender signa la capitulation. Le nombre de frappe est inconnu, mais nous savons, par exemple, que Deshayes, receveur de la commission d'arrondissement administrant le «département des forêts», reçut 3.212 «krontaler» obsidionaux en paiement partiel de la contribution militaire imposée à la Ville de Luxembourg, et ce à raison de 4 livres 10 sols de France (c.-à-d. 4½ livres, la livre de France se subdivisant non pas en 12, mais en 20 sols), taux auquel la commission d'arrondissement avait ramené la valeur des écus obsidionaux le 11 août 1795 (24 thermidor an III); jusque-là, leur cours avait correspondu à leur valeur faciale (72 sols de Luxembourg = 6 livres). La municipalité de Luxembourg accepta ces pièces d'argent au même taux. Cependant, si on compare le poids en argent fin des écus obsidionaux, à celui des écus français de l'époque (taxés, eux, à 6 livres), on s'aperçoit que la différence de poids d'environ 2,053 g (soit 7,59%), en défaveur de l'écu obsidional, ne justifiait pas à elle seule une réduction de 25%.

	<i>poids</i>	<i>titre</i>	<i>argent pur</i>
écu obsidional:	30,7535 g	0,8125	24,987 g
écus de Louis XVI:	29,488 g	0,917	27,040 g

Les sols de cuivre furent démonétisés le 21 germinal an V (10 avril 1797) par arrêté du Directoire exécutif. Ils s'étaient répandus dans la banlieue et le plat pays, furent massivement imités et infestèrent non seulement le département mais encore toute la Belgique; les principaux faussaires furent incarcérés.

Le poids effectif des sols est très variable et, comme ils sont tous coulés dans le sable, il n'est pas toujours facile de distinguer les pièces officielles des falsifications. Les indications suivantes pourront servir d'une manière générale:

	<i>pièces officielles</i>	<i>pièces fausses</i>
poids:	21,36 - ± 16 g	± 16 - 10,95g
Ø moyen:	± 31 mm	± 30 mm
style:	bon	médiocre/mauvais
facture:	soignée	grossière
couleur du métal:	jaune, généralement plus clair	jaune, généralement plus foncé, tirant sur le brun

Raymond Weiller

